

Pais qu'ils occupoient les fait Allemands, & la conformité de leurs mœurs avec celles des Germains, m'a fait croire qu'ils n'avoient qu'une même origine.

Je pourrois encore ajouter plusieurs exemples de cette conformité, si ce discours n'étoit pas déjà trop long; outre que les Articles que je supprime font de peu de conséquence, & n'empêchent point que mes preuves ne subsistent dans toute leur force. Je me réduis à dire seulement un mot de la Sepulture de nos Ancêtres. On voit par les Armes & le Cheval qu'on a trouvé dans le Tombeau de Chilperic I., que les François, à l'exemple des Germains, ne quittoient pas même leurs armes après leur mort, & qu'on les mettoit avec leurs Chevaux dans leurs Sepulcres. L'Auteur de la Vie du B. H. Evermar, parlant de la sepulture, rapporte qu'on mit une partie de son Bouclier sous lui, & qu'on le recouvrit de l'autre moitié. *Post exequias accuratiori sepultura cohonestantes dimidio clypeo, corpori ejus superposito, & altera clypei parte supposita.*

Les Germains, au rapport de Tacite, revêtoient leurs Tombeaux de gazons, & nos anciens François y formoient une espece de toit avec des planches, que les plus riches couvroient de tapis. *Et sicut in Francia mos est, dit Eginar, superposito ligneo culmine linteis ac sericis palliis orandi gratia contextemus.*

Le Chapitre 19. des Loix Saliques n'est rempli que des différentes amandes qui y sont décernées contre ceux qui enlevoient ces planches & ces tapis. L'Article second leur interdit l'eau & le feu, & défend d'avoir aucun commerce avec eux, jusqu'à ce que, suivant la coutume de la Nation, ils aient satisfait à la famille du défunt.